

## SAS AGRIVERT BIOMETHANE 87

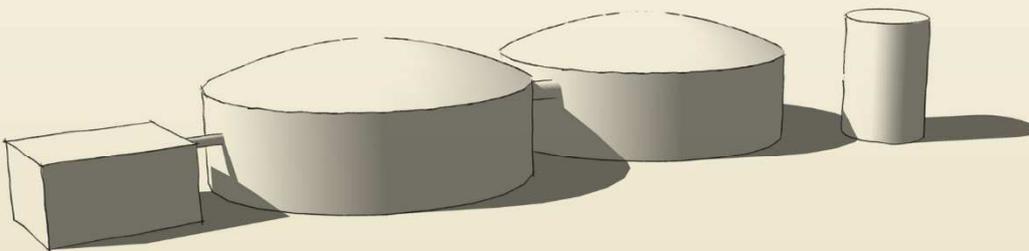
# Évolution des conditions d'exploitation de l'unité de méthanisation de l'Escure Peyrat

Commune de Saint-Hilaire-Bonneval (87)

Dossier de demande d'enregistrement  
(art. L.512-7 et suivants du Code de l'environnement)

## Pièce n°1 Capacités techniques et financières

Référence : 2021-000187  
Décembre 2022



[www.cabinet-ectare.fr](http://www.cabinet-ectare.fr)





## SOMMAIRE

<b>1. TECHNOLOGIE ET PERSONNEL .....</b>	<b>3</b>
<b>2. CAPACITES TECHNIQUES .....</b>	<b>4</b>



## 1. TECHNOLOGIE ET PERSONNEL

Le projet de méthanisation de la SAS Agrivert Biométhane 87 s'organise autour de différentes technologies participant au fonctionnement de l'unité. Pour chaque partie du process, le porteur de projet a fait appel à des prestataires spécialisés dans la construction et la mise en œuvre des ouvrages.

L'ensemble des opérations concourant au fonctionnement de l'unité de méthanisation est assuré par ou sous la responsabilité de MM. Pascal et Christophe VINCENT qui disposent d'une expérience significative dans la conduite d'unité de méthanisation, notamment au travers de l'exploitation de l'unité de méthanisation de la SARL VINCENT TERRE BIOGAZ, en service sur la commune de Saint-Paul (87) depuis septembre 2016, et depuis 2022, du méthaniseur d'Agrivert Biométhane 87 sous le régime déclaratif.

Le personnel intervenant sur le site est par ailleurs composé d'agents formés à la conduite d'exploitation et au fonctionnement de l'unité.

Afin de permettre le bon fonctionnement de l'unité, une astreinte est assurée en dehors des horaires de travail.

Chaque opérateur a une ou plusieurs fonctions définies afin de garantir la capacité d'intervention à tout moment :

- Gestion du système de contrôle commande ;
- Réalisation des analyses physico-chimiques et biologiques, et éventuellement ajustement des programmes d'alimentation du digesteur ;
- Maintenance des systèmes électriques et des systèmes mécaniques, réparations mineures ;
- Contrôle au dépotage et lavage des camions.

Tous les processus de la centrale sont automatiquement contrôlés et régulés par le système informatique. Toutes les données relatives au débit, à la pression et la température sont surveillées en permanence et les valeurs sont enregistrées sur ordinateur. Le système complet peut être commandé depuis l'ordinateur, ainsi que par un ordinateur distant via internet. Le responsable du site est automatiquement alerté par SMS et mail en cas de problème.

Toutes les formations utiles (technique, sanitaire) ont été délivrées par des organismes compétents : constructeurs, fournisseurs, bureau d'étude dans le cadre de la mise en œuvre des installations.



## 2. CAPACITES TECHNIQUES

La SAS Agrivert Biométhane 87 a été créée en juillet 2019 pour le développement et l'exploitation de l'unité de méthanisation éponyme, sise au lieu-dit « Lescure Peyrat » à Saint-Hilaire-Bonneval. Son capital social s'élève à 100 000 euros.

Le montant d'investissement s'est élevé à 5,09 millions d'euros, répartis comme suit :

Poste d'investissement	Montant (k€)
Aménagements et constructions	1 679
Process et équipements	2 942
Ingénierie	370
Autres postes	100
<b>Total</b>	<b>5 091</b>

Dans le cadre du projet de méthanisation, la SAS Agrivert Biométhane 87 a présenté aux banques toutes les garanties permettant d'engager les fonds nécessaires à la construction et à l'aménagement.

Une aide de l'ADEME, d'un montant de 460 000 euros et un abondement de la Région de 340 000 euros ont contribué au financement des dépenses. L'autofinancement est donc établi à hauteur de 4,29 millions d'euros.

La vente de biométhane permettra un retour sur investissement progressif. **Le projet d'évolution vers le régime de l'enregistrement a vocation à améliorer le rendement de l'unité par la production supplémentaire de biométhane**, l'ensemble des équipements étant dimensionné pour ce faire.

L'exploitation des installations et l'injection du biométhane ont débuté en 2022 sous le régime déclaratif.